



Contrat groupe d'Assurance-Vie multisupport
BULLETIN D'ARBITRAGE

Vous avez la possibilité, à tout moment, de changer de support d'investissement.

Nous vous rappelons que le transfert doit porter sur une somme minimum par support ou bien concerner l'intégralité du support. Le solde par support après réalisation de l'opération ne doit pas être inférieur au seuil défini dans les conditions générales de votre contrat. Nous vous invitons donc à vous y reporter. Vous pouvez à votre convenance exprimer le montant à désinvestir en Euros ou en pourcentage du nombre de parts détenues sur le support concerné. Le réinvestissement des sommes arbitrées pourra être indiqué en Euros ou en pourcentage. Je renseigne la répartition de l'arbitrage ci-dessous en indiquant les fonds à diminuer dans le tableau « désinvestissement » et les fonds à augmenter dans le tableau « réinvestissement ». Les Codes ISIN et les libellés des unités de compte doivent impérativement être renseignés.

DESINVESTISSEMENT :

Supports		En %	En €
Libellé	Code ISIN		
TOTAL		100%	€

REINVESTISSEMENT :

Supports		En %	En €
Libellé	Code ISIN		
TOTAL		100%	€

Les frais liés aux opérations d'arbitrage sont indiqués à l'article 10 des conditions générales du produit.

Je souhaite que l'arbitrage s'effectue :

- uniquement sur la valeur atteinte par le(s) support(s) sélectionné(s)
- également sur la répartition de mes versements libres programmés à venir

J'atteste avoir pris connaissance des modalités de transfert mentionnées dans les conditions générales de mon contrat.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance des notices d'information des OPCVM sélectionnés dans le présent bulletin. Il déclare avoir été clairement informé qu'en investissant dans des unités de compte il prenait à sa charge le risque lié à la variation des cours.

Les informations recueillies dans le cadre de votre adhésion sont destinées à ISR Courtage et/ou à ses partenaires et sont nécessaires pour le traitement de votre dossier. La loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée vous donne un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à toute information nominative vous concernant et qui figurerait sur tout fichier destiné à ISR Courtage et/ou à ses partenaires. Ces droits peuvent être exercés directement auprès d'ISR Courtage à l'adresse suivante : ISR Courtage, 50-56, rue de la Procession 75724 PARIS Cedex 15

ISR Courtage se réserve le droit de demander des pièces complémentaires pour le traitement du dossier.

Fait à : _____ Le : _____

Signature(s) précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Souscripteur/ Assuré*	Co-souscripteur/ Co-assuré (le cas échéant)*	Bénéficiaire acceptant*

Document à retourner à :
ISR COURTAGE
50-56, rue de la Procession
75724 PARIS Cedex 15

ISR Courtage

SA de courtage en assurances au capital de 37 000 euros. 492 823 851 R.C.S. PARIS Immatriculée à l'Orias sous le numéro 07028016 Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L. 512.7 et L. 512.6 du Code des Assurances Siège social 50-56 rue de la Procession 75015 PARIS.

Internet : <http://www.jepargne-utile.com>